



XAnge

Siparex XAnge Venture

LETTRE ANNUELLE FCPI SIPAREX INNOVATION 2015

AU 31 MARS 2021

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI Siparex Innovation 2015 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Au 31 mars 2021, le Fonds détient dix participations actives dans son portefeuille.

Lors de l'exercice écoulé, le Fonds a procédé à la cession partielle des titres qu'il détenait dans la société Somos Semiconductor.

Dans la section « Focus Participations » en page 2 de cette lettre annuelle, nous vous présentons l'évolution de la société Enertime et la cession partielle de la société Somos Semiconductor.

Le FCPI Siparex Innovation 2015 arrive à échéance au 31 décembre 2021. Afin de préserver les intérêts des porteurs de parts et de céder les titres des sociétés du portefeuille du Fonds dans les meilleures conditions possibles, la Société de Gestion a, en accord avec le dépositaire, décidé de **proroger la durée de vie du Fonds pour une première période d'un an s'achevant le 31 décembre 2022** conformément au règlement du Fonds. Deux autres prorogations sont encore possibles sur décision de la Société de Gestion.

Comme évoqué dans la lettre précédente, nous vous rappelons que le Fonds est entré en période de pré-liquidation le 1^{er} septembre 2020. Cette opération vise à faciliter le processus de cession des participations en portefeuille et les distributions aux porteurs de parts, en exemptant le Fonds du respect de son quota d'investissements innovants. Cela n'a aucune incidence sur l'avantage fiscal (d'ores et déjà acquis).

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

À NOTER : 1^{ÈRE} PROROGATION JUSQU'AU 31/12/2022

Deux autres prorogations sont encore possibles sur décision de la Société de Gestion.

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur www.siparexfondsfiscaux.com
Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition

*Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

1 — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe, qui dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, sans que cet accompagnement ne constitue en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

2 — FOCUS PARTICIPATIONS

La Société de Gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer les droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

ÉVOLUTIONS ENERTIME



Créée en 2008, ENERTIME (cotée en bourse sur Euronext) est une CleanTech française transformant la « chaleur fatale » (surplus de chaleur généré par l'activité d'un site industriel qui est non exploité ou non récupéré) en électricité.

Elle conçoit, développe et met en œuvre des modules à Cycle Organique de Rankine (ORC) et des turbomachines pour l'efficacité énergétique et la production d'électricité renouvelable décentralisée (biomasse et géothermie).

Lors de l'exercice écoulé, Enertime a enregistré un chiffre d'affaires de 2,5 M€ en progression de 36% dans un contexte perturbé par la crise sanitaire liée au Covid-19 (retard sur les projets en cours et les nouvelles commandes).

Ce décalage et le développement de son offre d'énergie circulaire ont généré une augmentation de la perte opérationnelle de 2,2 M€.

Enertime a également développé une offre de vente de services énergétiques. En s'associant à un industriel, Enertime à travers sa filiale « Energie Circulaire » créée en mai 2020, met en place des turbines de récupération de chaleur fatale et vend l'électricité produite à des sociétés.

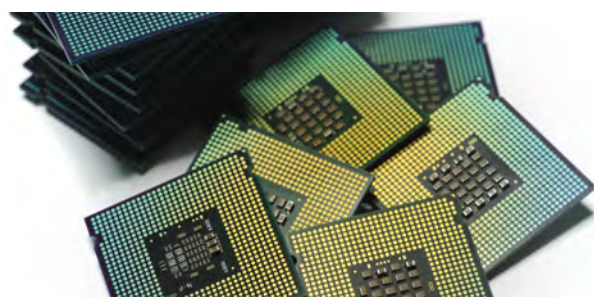
Sa filiale Energie Circulaire a bénéficié de la validation de l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) pour développer un premier projet, la verrerie VERALLIA.

CESSION PARTIELLE SOMOS



Somos Semiconductor est une entreprise de microélectronique, spécialisée dans la conception de circuits intégrés de haute technologie (semiconducteurs) pour les communications mobiles. Elle a breveté une technologie innovante, grâce à laquelle elle développe des amplificateurs de puissance multibandes pour les téléphones mobiles et un composant destiné à l'accès à la 5G pour le monde des objets connectés. Somos propose également des services de conception, de création de prototype et l'environnement nécessaire pour faire des tests sécurisés.

La société a procédé à la vente de son fonds de commerce et de ses technologies, qui seront intégrées dans les produits 5G de STMicroelectronics.



Les performances du Fonds sont directement liées à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.

3 — FCPI SIPAREX INNOVATION 2015

—
Avantage fiscal
à l'entrée**

IR 18 %
—

** sous réserve de respecter
les conditions fiscales et notamment
la durée de détention

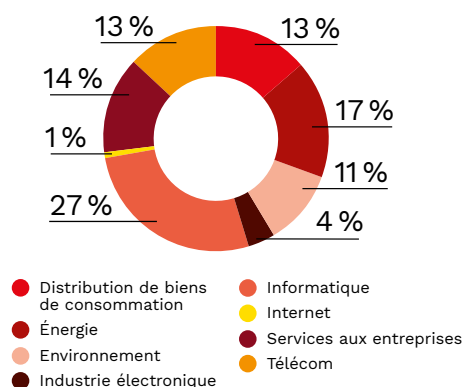
SITUATION AU 31 MARS 2021

| | |
|--|----------------|
| Actif net du Fonds au 31/03/21 | 2 912 187,00 € |
| Valeur de souscription | 500,00 € |
| Distributions totales | - € |
| Valeur liquidative au 31/03/21 | 165,86 € |
| Valeur liquidative + distributions au 31/03/21 | 165,86 € |
| Évolution sur 1 an | 4,23 % |
| Évolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)* | -66,83 % |
| Évolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)* | -48,83 % |

* hors droit d'entrée

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2021

| | |
|-------------------------------|---|
| ACCEDIAN | Solutions de mesure de la performance des infrastructures et des trafics réseaux |
| AMOEBEA | Solutions biologiques destinées au traitement des eaux |
| BMI SYSTEM | Editeur de logiciels de transparence et de conformité |
| ENERTIME | Solutions énergétiques innovantes fondées sur la thermodynamique |
| HEROW (ex Connectings) | Solutions de services mobiles sans contact à destination des villes |
| IMAO | Systèmes d'information géographique à base de photographies aériennes |
| MDOLORIS | Solutions permettant l'évaluation de la douleur des patients hospitalisés |
| ONEUP | Éditeur de logiciels de gestion intégrée |
| QUADRILLE | Éditeur de logiciels de distribution de contenus vidéo sécurisés |
| SOMOS SEMICONDUCTOR | Conception de circuits intégrés de haute technologie à destination des communications mobiles |

Autres placements — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

| | | | |
|---------------------------------------|---|--|------------|
| Code ISIN | FR 0012023190 | Date de fin de vie minimum | 31/12/2021 |
| Agrément AMF | FCI20140022 | Date de fin de vie maximum | 31/12/2024 |
| Date de création | 01/12/2014 | Rachats de parts bloqués jusqu'à la fin de vie du Fonds prorogations incluses ⁽²⁾ | |
| Durée de vie | 7 ans | | |
| Prorogation éventuelle ⁽¹⁾ | 1 ^{ère} prorogation en cours. 2 autres sont encore possibles. | | |

⁽¹⁾ La durée de vie du Fonds pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion. Cette décision de prorogation sera prise trois mois au moins avant l'expiration de la durée de vie du Fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts au moins trois mois avant l'échéance de sa durée initiale ou d'une précédente prorogation. Elle sera par ailleurs portée à la connaissance de l'AMF et du Dépositaire. ⁽²⁾ Aucune demande de rachats de parts ne peut être prise en compte avant l'expiration du délai réglementaire de conservation des parts permettant de bénéficier de la réduction d'impôts IR. A titre exceptionnel, les demandes de rachats de parts qui interviennent avant l'expiration de ce délai sont acceptées dès lors qu'elles sont liées à un accident de la vie : invalidité (correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale), décès ou licenciement du porteur de parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune. Les rachats de parts sont réalisés sur la base de la valeur liquidative semestrielle qui suit la demande de rachat. Les dates d'établissement des valeurs liquidatives, et corrélativement, les dates d'exécution des ordres de rachats de parts sont en date du 31 mars et du 30 septembre.

FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FCPI SIPAREX INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D. 214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la Société de Gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de Gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

| MILLESIME DE FONDS | ANNÉE de création | GRANDEUR Constatée (par part) | SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €) | | | | | | | | | |
|------------------------------------|-------------------|---|--|-----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | | FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €) | | | | | | | | | |
| | | | 31/03 2012 | 31/03 2013 | 31/03 2014 | 31/03 2015 | 31/03 2016 | 31/03 2017 | 31/03 2018 | 31/03 2019 | 31/03 2020 | 31/03 2021 |
| FCPI SIPAREX INNOVATION 2010 | 2009 | Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés | 475,85 45,67 | 513,41 66,76 | 516,77 86,34 | 479,89 105,35 | 492,91 126,28 | 487,26 137,52 | 449,91 147,91 | 449,49 159,57 | 410,98 165,03 | 439,92 171,78 |
| FCPI SIPAREX INNOVATION 2011 | 2010 | Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés | 472,68 30,86 | 461,63 47,32 | 439,30 66,22 | 477,89 87,76 | 446,92 107,83 | 473,72 126,55 | 387,24 145,13 | 406,05 164,79 | 379,35 174,03 | 328,01 180,26 |
| FCPI SIPAREX INNOVATION 2012 | 2011 | Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés | | 445,44 30,09 | 440,18 50,90 | 399,29 70,71 | 424,93 90,16 | 438,34 110,13 | 441,17 130,89 | 428,55 153,72 | 276,03 167,96 | 284,31 176,71 |
| FCPI SIPAREX INNOVATION 2013 | 2012 | Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés | | | 495,16 29,37 | 477,64 49,19 | 656,65 70,16 | 620,10 89,62 | 650,18 109,66 | 635,91 132,08 | 559,83 152,27 | 586,02 172,14 |
| FCPI SIPAREX INNOVATION 2014 | 2013 | Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés | | | | 470,60 30,70 | 655,50 51,34 | 624,12 73,11 | 382,22 96,07 | 354,87 117,67 | 241,63 142,45 | 253,43 165,04 |
| FCPI SIPAREX INNOVATION 2015 | 2014 | Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés | | | | | 546,61 27,76 | 472,43 49,38 | 305,60 72,00 | 287,81 93,11 | 159,13 115,88 | 165,86 138,25 |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016 | 2015 | Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés | | | | | | 476,05 28,13 | 401,32 49,24 | 447,07 70,43 | 396,08 91,92 | 422,16 113,55 |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2017 | 2016 | Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés | | | | | | | 440,61 27,95 | 430,58 49,24 | 391,21 70,95 | 440,51 92,27 |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2018 | 2017 | Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés | | | | | | | | 474,32 33,02 | 426,48 54,40 | 439,94 75,52 |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2019 | 2018 | Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés | | | | | | | | | 468,83 30,26 | 461,36 49,97 |
| FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2020 | 2019 | Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés | | | | | | | | | | 479,46 25,09 |

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 pris pour l'application du décret n° 2011-924 du 1^{er} août 2011 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

AVERTISSEMENT

Votre attention est attirée sur le fait que le montant de votre souscription est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment les contraintes et les risques suivants :

— Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur des actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la Société de Gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.

— Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.

— Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des

entreprises dans lesquelles il investit. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet www.siparexfondsfiscaux.com

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La Société de Gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la Société de Gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa Société de Gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition.

XAnge

Siparex XAnge Venture

27, rue Marbeuf - 75008 Paris
T. 01 53 93 00 90
serviceclients@siparex.com

siparexfondsfiscaux.com
xange.fr

Société par actions simplifiée au capital de 1 285 200 € - 452 276 181 RCS Paris
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 - N°TVA : FR 24 452 276 181